

67^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

22, 23, 24 et 25 OCTOBRE 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Classement Promotion Trophée Michelin
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Trophée IGOL
Trophée GT2i CFR FFSA
CLIO TROPHY France
STELLANTIS Motosport Rally Cup
Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile
Occitanie Méditerranée
Trophée Alain SZAFARCZYK
CHALLENGE ASA HERAULT-GT2i



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT
Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.criteriumcevennes.com

En route vers la neutralité carbone !

S'inscrivant dans une démarche de développement durable toutes les infos du rallye et son déroulement paraîtront sur le site internet officiel

www.criteriumcevennes.com

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	1/18
-----------------------	--	---	------

PROGRAMME & HORAIRES

Lundi 17 Aout 2026	12h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	www.criteriumcevennes.com
Lundi 05 octobre 2026	Minuit	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou Trophée Michelin, et aux coupes de marques.	
Lundi 12 octobre 2026	Minuit	Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi).	
Vendredi 16 octobre 2026	12h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications techniques.	www.criteriumcevennes.com
Samedi 17 octobre 2026	de 09h00 à 14h00 de 12h00 à 21h00	Mise à disposition du road-book et pré-vérifications administratives obligatoires. Session de reconnaissances,	St Hippolyte du fort
Dimanche 18 octobre	de 07h00 à 17h00	Session de reconnaissances,	
Mercredi 21 octobre	de 09h00 à 14h00 de 12h00 à 21h00 A partir de 14h00	Mise à disposition du road-book et pré-vérifications administratives obligatoires. Session de reconnaissances, Ouverture du parc d'assistance pour la structure Michelin et les Teams	St Hippolyte du fort
Jeudi 22 octobre 2026	8h00 de 07h00 à 17h00 de 13h00 à 18h00 de 17h00 à 22h00 de 17h15 à 22h15 17h00 23h00	Ouverture du Parc d'assistance Session de reconnaissances Séance d'essais (Shakedown) Vérifications techniques obligatoires. Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques. 1ère réunion du Collège des Commissaires Publication de la liste des concurrents admis au départ. et des heures et ordre des départs de la 1ère étape	St Hippolyte du Fort Commune de Monoblet Ganges Fun KART BRISSAC

Vendredi 23 octobre 2026	9h15	Tirage au sort du Trophée Michelin	Salle des fêtes ST Hippo
	9h30	Briefing des chronométreurs par PK SOFT	Salle polyvalente AVEZE
	9h30	Briefing de la direction de course	Salle des fêtes ST Hippo
	9h30	Conférence de presse	Salle des fêtes ST Hippo
	11h55	Départ 1er étape Sortie du Parc Fermé	Fun Kart Brissac
	21h57	Arrivée 1ere étape Parc Fermé Fun Kart BRISSAC	
	23h55	Publication du classement partiel de la 1ère étape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 2ème étape	
Samedi 24 octobre 2026	5h45	Publication du classement partiel de la 1ère étape pénalités comprises	
	6h45	Départ 2eme étape Sortie du Parc Fermé	Fun Kart Brissac
	18h46	Arrivée 2eme étape Parc Fermé Fun Kart BRISSAC	
	21h30	Publication du classement partiel de la 2ème étape à l'issue de la dernière E.S. courue et de l'ordre et heures de départ de la 3ème étape	
Dimanche 25 octobre 2026	6h35	Publication du classement partiel de la 2ème étape pénalités comprises	
	7h35	Départ 3eme étape Sortie du Parc Fermé	
	11h50	Arrivée 3ème étape (CH 16A) – Montpellier Pce G. Frêche – Remise des prix sur le podium. – Mise en parc fermé Arrivée Arena Sude de France Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH 16A Verification finale dès l'arrivée Garage RETROPOLITAIN Classic 96 avenue J. Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.	

Les horaires ci-dessus pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d'Affichage).

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	3/18
-----------------------	--	---	------

LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

Remise du roadbook & pré-vérifications administratives obligatoires :	Saint Hippolyte du Fort Salle des fêtes 12 place du 8 Mai
Vérifications techniques et vérifications administratives complémentaires (pièces manquantes):	GANGES Place de l'Ormeau Pour les teams : dans les structures du parc d'assistance à SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Parking remorques obligatoire :	La Plaine à AVEZE
Vérifications Techniques Finales :	Garage RETROPOLITAIN Classic 96 avenue Jacqueline Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34
Conférence de presse & Tirage au sort Trophée Michelin :	SAINT HIPPOLYTE DU FORT Amphithéâtre Salle des fêtes 12 place du 8 mai
PC Course, Salle du Collège:	SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle des fêtes 12 place du 8 mai Pour l'arrivée uniquement le Dimanche à partir de 11H : HOTEL COURTYARD BY MARRIOTT 105 Place Georges Frêche – Parvis Mairie MONTPELLIER
Secrétariat Organisation pendant l'épreuve & Accueil des Officiels :	SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle des fêtes 12 place du 8 mai
Accueil des Commissaires :	Salle Polyvalente AVEZE
Accueil Accrédités presse	SAINT HIPPOLYTE DU FORT le vendredi 23 octobre 2026 de 8h30 à 12H à la Salle des fêtes 12 place du 8 m
Salle de presse	Salle de presse principale : Les Vendredi 23 et Samedi 24 octobre 2026 SAINT HIPPOLYTE DU FORT Salle du conseil place de la Mairie Salle de presse annexe : le Dimanche 25 octobre 2026 à partir de 10h30 HOTEL COURTYARD BY MARRIOTT 105 Place Georges Frêche MONTPELLIER
Base d'essai	Sur la commune de Monoblet 30
Parc Fermé de départ - arrivées des étapes	Fun Kart BRISSAC
Parc Fermé final	MONTPELLIER Parc des expositions
Podium départ	Ganges Avenue du Général de Gaulle
Podium arrivée finale	Place Georges Frêche – Parvis Mairie de MONTPELLIER
Parc Regroupement	LE VIGAN place des châtaigniers
Parc de repositionnement:	Place Georges Frêche – Parvis Mairie de MONTPELLIER
Parc Assistance	Divers parkings Centre ville SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Tableau d'affichage officiel	L'organisation met en place un tableau d'affichage officiel numérique via les sociétés PKSOFT. Tous les documents officiels y seront consultables en temps réel. L'ensemble des équipages sera informé par SMS des temps et de toutes informations utiles. Les informations en complément seront également consultables en direct sur le site FFSA Live+ et sur un écran d'information qui sera en place au Parc Assistance à la Structure FFSA. Un accès sur l'appliquatif SPORTITY sera également mis en place avec le code CVN26
------------------------------	--

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A Championnat de France des Rallyes. Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 22 octobre au 25 octobre 2026 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) avec le concours de l'agglomération de Montpellier, de la région Occitanie, du département du Gard, des communautés de communes du Pays Viganais, de Causse Aigoual Cevennes, du Gangeois Suménois et du Grand Pic Saint Loup ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye: le

67^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC comptant pour la Coupe de France des Rallyes VHC,

17^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

et un rallye de régularité sportive le :

7^{ème} VHRS CRITERIUM DES CEVENNES, 5^{ème} VMRS CRITERIUM DES CEVENNES

et un rallye energie electrique le

le 1^{er} e-Rallye CRITERIUM DES CEVENNES

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 25/06/2026 et enregistré sous le numéro R10/2026. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 17/08/2026 sous le numéro 647.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment l'article 1er des prescriptions Générales édictées par la FFSA

L'ASA Hérault sous la présidence de Robert CLOS. Le Comité d'Organisation sous la présidence de Christian FINA accompagné de :

Responsable timing et planning Horaire	Patrick BOUTEILLER
Responsable des commissaires	Karine JULIEN & Adjointe Elisabeth RIBES
Responsable des véhicules VIP	Mickael LANCERY
Responsable des reconnaissances	Carmen BELCHI & Maryse LAUSSEL
Responsable des vérifs administratives	Carmen BELCHI & Maryse LAUSSEL
Responsable de la signalétique publicitaire	Guy BONNAFOUS
Responsable du matériel	Frederic DURAND
Responsable des véhicules d'encadrement	Vincent BORDONADO
Responsable fermeture des routes	Anthony BORDONADO
Responsable du balisage	Fabrice POLANO & Jerome NICOULEAU
Vidéos reconnaissances	Pierre RONGIER et Franck CABAS
Responsable du Road-Book	Ivan PRISTCHEPA

REGLEMENT PARTICULIER	67^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	5/18
------------------------------	--	---	-------------

Responsable site de Fun Kart BRISSAC
 Protocole podium
 Dossier NATURA2000
 Administratif

Patrice et Léa RASPAUD
 Jean-Louis NEGRE et Franck CABAS
 Michel VIARD
 Maryse LAUSSEL / Michele BASCOUL / Carmen BELCHI

Permanence – Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas
34080 – MONTPELLIER - Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com.

1.1 p – OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France

Président de la Commission	Hervé BESSON	15182
Coordinateur Championnat de France	Philippe BOUVIER	
Chargé de Mission CFR	TBA	
Redacteur Réseau Sociaux	Mathieu ANNE	223393
Speaker FFSA	Vivian CUGUILLERE	
Président de la ligue Occitanie Méditerranée	Samuel TESSIER	2010

Observateur F.F.S.A.

Gerard MAURIN 9417

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Jean Marc ROGER	3257
Membres	Bernard DEMEUZOIS	1985
	Jean François PASCAL	2806
Secrétaire	Fabien ZYCH	4625

Direction de Course

Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER	128243
Directeur de Course Adjoint	Michel LAROU LANDIE	8495
Directeur de Course Chargé Rallye Nouveau Départ	Michel LAROU LANDIE	8495
Adjoints à la Direction de Course	Nathalie CHANTAGREL	9549
	Sylvie ZYCH	3416
	Nicole BONNET	7422
	Aurelie CUCHEVAL	340281

DC Delegué au parc d'assistance de Saint Hippolyte du Fort	Thierry GRAUBY	163786
DC Delegué au parc Fun Kart Brissac	Jean Luc TORLIGUIAN	23345
DC Delegué au parc Arrivée Mairie MTP	Thierry HERITIER	1713
DC Delegué au parc Final Gramont MTP	Pascal MAGNE	43098

Secrétaire P.C. Guy BASCOUL 149758

Chargé du contact avec la presse Jacques FURET 2389

Directeur de Course Délégué Base Essais Serge FREVILLE 27121

Directeurs de Course Délégués ES

Sebastien ROL	44492
Marc CIER	2942
Serge FREVILLE	27121
Thierry HERITIER	1713
Pascal MAGNE	43098
Evelyne ROL	40773
Sylvie MONTET-CAZES	205234

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA	Christian BONIN	1188
Responsable Délégué Technique FFSA delegué TEAMS	Michel PETETIN	217737
Délégué Technique Adjoint	Jean-Pierre ROLLAND	2594
	Jean Claude MARTY	32003
	Laurent BRAURE	196163

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	6/18
-----------------------	--	---	------

	Philippe COLLOMBON Stephen VIALLET	367231 239603
Responsable Délégué Technique COUPE CLIO TROPHY Responsable Délégué Technique COUPE STELLANTIS	Laurent BLANCHOU Hervé HENO	52852 5200
Chargés des Relations avec les Concurrents	Françoise FREVILLE Veronique PUYAU Jocelyne MUGNIER Veronique CARBOU	111134 21585 22843 119788
Chargés des Relations avec les Concurrents coupe de marques	Jean Marc SEGOUIN Frede JACQUEMOUD	3352 220400
Juges de fait 1	Alain COSTE	184702
Juges de fait 2	Yves PAIHLORES Jean Claude BESSAOU	140915 323722
Médecin Chef	Jean Paul RICHARD	
Informatique / classements	Patrick SOFT	
Géo localisation	VDS Racing	
Véhicules d'Encadrements Hors 000, 00 et 0		
ORGA	Karine JULIEN Frédéric DURAND	327939
Tricolore	Robert CLOS Carmen BELCHI	8747
Autorités	JL BORDONADO Ivan PRISTCHEPA	160447 205324
SECU2	Isabelle GARREAU Cedric GINIER	22048
SECU 1	Fabrice POLLANO Fabien PELADAN	134622 37968
Représentant du C.O. auprès de l'Observateur (Chauffeur)	Franck CORIA	18049
Responsable INFO/SONO FFSA	Michel BATHELOT	27154
DAMIER	Claude SIDOBRE Olivier REMEYSE	41834 22575

Tous les officiels licenciés nommés dans ce règlement particulier ainsi que les commissaires de route et officiels listés dans le dossier Organisation sont juges de fait à l'exclusion des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

1.2 p ELIGIBILITE

Le **67^{ème} Critérium des Cévennes** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,

REGLEMENT PARTICULIER	67^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	7/18
------------------------------	--	---	-------------

- Le Trophée IGOL
- Le CLIO TROPHY France
- Le STELLANTIS MOTOSPORT RALLY CUP
- Le Trophée GT2i CFR FFSA
- La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- Le Championnat Rallye 2026 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Alain SZAFARCZYK.
- CHALLENGE ASA HERAULT – GT2i

1.3 p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site www.criteriumcevennes.com pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Jeudi 22 octobre 2026. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications pour les voitures teams se feront dans les structures des teams parc d'assistance de ST Hippolyte du Fort.

1.3.1 p Les pré-vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Jour 1 des sessions 1 & 2 des reconnaissances :

- Samedi 17 octobre 2026 de 9 h 00 à 14 h
- Mercredi 21 octobre 2026 de 9 h 00 à 14 h

Lors de ces pré-vérifications, l'équipage ou son représentant devra **obligatoirement** se présenter :

- Permis de conduire en cours de validité (original)
- Licence valable pour l'année en cours pour chaque membre de l'équipage
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers autres documents ainsi qu'un module de géo-localisation.

1.3.3p. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications ainsi que celles participant à la séance d'essai.

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents se rendront au Parc Fermé FUN KART BRISSAC.

1.3.12 p Les vérifications techniques finales seront effectuées le Dimanche 25 octobre 2026, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Garage RETROPOLITAIN Classic 96 avenue Jacqueline Auriol Aéroport Montpellier Méditerranée Mauguio 34.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € T.T.C.**

ARTICLE 2 P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2026

IMPORTANT :

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye.

Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 p Toute personne qui désire participer au 67^{ème} Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 12 octobre 2026, minuit :**

ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas – 34080-MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	8/18
-----------------------	--	---	------

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches assistance, reconnaissances et ouvriers sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault www.criteriumcevennes.com et si possible remplis en ligne avant impression.

Les concurrents inscrits aux CF / Trophée Michelin bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **Lundi 05 octobre 2026 minuit**.

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :

- les feuilles d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote – copilote – voiture)
- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.
- un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances .
- un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés

3.1.10 NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximum des engagés est fixé à **185** voitures. Au delà, une liste d'attente pourra être établie en complément de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le 17^{ème} Critérium des Cévennes VHC (**25** voitures admises), 7^{ème} Critérium VHRS/ 5^{ème} VMRS (**25** voitures) et le 1^{er} e-rallye(**15** voitures) soit **(250 voitures sur l'ensemble des 4 rallyes)**.

3.1.11 p DROIT D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : **1290 € système de géo-localisation inclus**.
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Régionale Occitanie Méditerranée (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : **1150€ système de géo-localisation inclus**
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou au Trophée Michelin) : **1050€ système de géo-localisation inclus**.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou mail.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Jeudi 15 octobre 2026.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications, soit le Jeudi 21 octobre 2026.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 22 octobre 2026.

3.1.12 p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et pour les concurrents étrangers d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Les chèques ne seront mis en paiement qu'après les vérifications administratives obligatoires.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	9/18
-----------------------	--	---	------

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT
577, avenue du Professeur Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A
34080 – MONTPELLIER
Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447
Code Banque : CEPFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement. De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils certifient en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye conformes à la réglementation générale des rallyes et C.F.R. 2026.

3.2 p EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et C.F.R. 2026

3.2.9 p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book, et délimitées par des panneaux spécifiques. **Au vue des distance réduites de certaines liaisons, si l'équipage le souhaite, le casque pourra être conservé entre les ES 7&8 , 8&9 et 9&10.**

3.2.10 p

Tous les concurrents, pilotes, copilotes, et ouvriers devront obligatoirement être en possession et titulaire, **(avoir sur eux pendant toute la durée du rallye)** de leurs licences valables pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p ORDRE DE DEPARTS

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

L'ordre de départ des différents rallyes sera Moderne, VHC et VHRS. Le E-rallye A290 partira majoritairement entre le Moderne et le VHC. Pour l'ES 1,2 et 10 il passera pour 1 seul passage également avant le rallye moderne (entre la 000 et 00).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Pour la 2ème et la 3ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière E.S. courue de l'étape précédente, hors pénalités, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

Un classement de l'étape pénalités incluses sera affiché au plus tard 1H avant le départ de l'étape suivante.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	10/18
-----------------------	--	---	-------

ARTICLE 4 P – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES AUTORISEES

Celles en conformité au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2026

4.2. p PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard et C.F.R. des rallyes FFSA 2026

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du C.F.R. 2026

Les différents sites du parc d'assistance de St Hippolyte du Fort seront accessibles dès :

- **le Mercredi 21 octobre 2026 à partir de 14 H 00 pour les structures : Michelin et Teams**
- **Jeudi 22 octobre 2026 à partir de 08 H 00 pour toutes les autres structures d'assistance**

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisées dans un document distribué à l'occasion de la remise des road-books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, au tarif suivant : plaque supplémentaire : **180€ TTC** (4 maximum).

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

La surface attribuée à un Team CFR dans le parc d'assistance est de 200 m² jusqu'à 2 voitures + 40 m² pour voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé **9.60€ TTC le m²**, à régler au plus tard au moment des vérifications obligatoires.

L'ensemble des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 23 octobre 2026 à 10 H 00

Seul le catering destiné aux équipes est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commerciale ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants.

Parcs à remorques : La plaine à AVEZE 30 et le dimanche 25 octobre site de l'ARENA SUD DE France à PEROLS 34

Lors des vérifications techniques le déchargement des voitures sera strictement interdit sur le site GANGES. Par additif l'organisation communiquera le site de déchargement.

4.3.1.3 p PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	11/18
-----------------------	--	---	-------

- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parkings d'assistance).

4.3.2 p ZONES DE RAVITAILLEMENT

- Par mesure dérogatoire, les ravitaillements en carburant sont autorisés dans l'ensemble du Parc d'assistance. **Dans ce parc, il est vivement conseillé que les mécanos manipulant les bidons de carburant soient équipés d'une combinaison et de gants ignifugés.**

Pour les concurrents utilisant du carburant de commerce, le ravitaillement sera autorisé aux stations services SUPER U, de Ganges, le Vigan et Saint Hippolyte du Fort (situées sur le parcours et indiquées sur le road-book comme « station autorisée ») et l'Intermarché de Molière Cavaillac.

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à ces pompes.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance ou entre un parc assistance et une zone de ravitaillement (Z.R.) éloignée (ou entre un parc assistance et départ ou l'arrivée finale sera :

Entre Départ et Assistance A .		de	17.80 km	dont	0 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance A et Assistance B	E.S. 1, 2, 3	de	109.87 km	dont	38.09 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance B et Assistance C	E.S. 4, 5, 6	de	113.81 km	dont	38.09 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance C et Assistance D	E.S. 7, 8, 9, 10, 11	de	146.33 km	dont	51.63 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance D et Assistance E	E.S. 12	de	117.87 km	dont	53.58 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance E et Assistance F		de	34,00 km	dont	0 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance F et Arrivée finale	ES 13,14,15,16	de	129.71 km	dont	20.43 km d'épreuves spéciales

4.8p CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve sur la feuille d'engagement

4.9p GEOLOCALISATION

Conforme au règlement du C.F.R. 2026

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes.

ARTICLE 5 P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et du C.F.R. 2026

5.1 p IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté :

- Sur le parcours exact tel que défini par le carnet d'itinéraire du rallye (éventuels itinéraires de déviation compris),
- Sur le trajet entre les vérifications techniques et le parc fermé .
- Pour les participants à la séance d'essais, entre le parc d'assistance, la spéciale et le retour (voir carnet d'itinéraire spécifique).

5.2 p PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	12/18
-----------------------	--	---	-------

internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 p DESCRIPTION

Le 67ème Critérium des Cévennes représente un parcours total de 669.39 kms et comporte 16 épreuves spéciales, dont 10 E.S. différentes, d'un total de 201,82 (soit 30.15 %). Il est divisé en 3 étapes et 5 sections. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 23	SAMEDI 24	DIMANCHE 25
1/4	LA CADIERE- SUMENE	12.84 km	2 fois		
2/5	LE REY - MANDAGOUT	8,51 km	2 fois		
3/6	MONTARDIER – ROQUEDUR “CC-PAYS VIGANAIS”	16.74 km	2 fois		
7	ST ANDRE DE VALBORGNE – Col de L'ESPINASSE	12,48 km		1 fois	
8	Col du PAS – LES PLANTIERS “CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES”	9,29 km		1 fois	
9	LES PLANTIERS – Col de BES	13.87 km		1 fois	
10	Col de LA TRIBALE – ST MARTIAL – SUMENE “CC GANGES SUMENE”	14,39 km		1 fois	
11	FUN KART BRISSAC	1.60 km		1 fois	
12	“LES 5 COLS” ST ANDRE DE VALBORGNE - SUMENE	53,58 km		1 fois	
13	BRISSAC – CAUSSE DE LA SELLE	8.22 km			1 fois
14	ST BAUZILLE - FERRIERES LES VERRERIES	4.70 km			1 fois
15	POMPIGNAN - CLARET	6.51 km			1 fois
16	SUD DE FRANCE ARENA “MONTPELLIER METROPOLE”	1,00 km			1 fois

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	13/18
-----------------------	--	---	-------

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	76.18 km	148.30 km	224.48 km
ETAPE 2	105.21 km	192.99 km	298.20 km
ETAPE 3	20.43 km	126.28 km	146.71 km
TOTAL RALLYE	201.82 km	467.57 km	669.39 km

NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

6.2 p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles via le tracking et par des commissaires seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (road-book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 50 €.

Toutes les spéciales ainsi que le shakedown, à l'exception de l'ES 11 et 16, seront accessibles pendant tous les créneaux horaires de reconnaissance quelque soit le jour.

La spéciale 11 de FUN KART BRISSAC sera à reconnaître également lors des reconnaissances mais accessible uniquement le Samedi 18/10/2026 et le Mercredi 21/10/2026 de 18H30 à 20H30.

La spéciale 16 de SUD DE FRANCE ARENA pourra être reconnu également lors des reconnaissances mais accessible que lors de la 2eme session le mercredi et jeudi. Le road book de cette ES sera présent également sur le site du rallye permettant aux concurrents de la reconnaître avant de monter en Cévennes pour les vérifications administratives du mercredi matin. Il est autorisé de ne pas la reconnaître si les équipages jugent que le dessin du tracé est suffisant pour passer directement en course. Le jour du rallye les passages en reconnaissances ne seront pas autorisés.

L'ES 12 est un assemblage des ES 7,8,9 et 10 et des tronçons de liaison entre les ES7 et 8, 8 et 9 et 9 et En plus des 2 passages possible dans les ES 7,8,9, et 10 il n'est autorisé qu'un seul passage de reconnaissance dans l'ES 12. Ce passage n'est pas obligatoire mais est possible.

RAPPEL : Le panachage WE – Semaine est autorisé.

6.2.6 P. EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.2.7 P. PENALITES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	14/18
-----------------------	--	---	-------

6.4 p CIRCULATION :

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2026.

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2. / 6.4.3. du règlement standard des rallyes FFSA) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs.

En cas d'excès de vitesse :

Vitesse	Amende	Pénalité
1ère infraction		
Jusqu'à 20 km/h :	68 €	
Jusqu'à 30 km/h :	135 €	10 secondes
Jusqu'à 40 km/h :	135 €	20 secondes
Supérieur à 40 km/h :	135 €	1 minute
2 ^{ème} infraction :		
En plus de la 1ère :	270 €	1 minute
3ème infraction:		
En plus des deux premières :	405 €	5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification

6.4.7P. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal, est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité.

2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité.

3ème infraction notifiée : disqualification.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book et contrôlées avec le système de géolocalisation.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 p DEPART

Conforme au règlement standard FFSA et C.F.R. 2026.

Le rallye VHC et VHRS partiront derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

7.1.9 p OUVREURS

Conforme au Règlement du C.F.R. 2026

Les ouvriers sont autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvrier auprès de l'organisateur avec une demande en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le numéro d'immatriculation du véhicule ouvrier (seuls les véhicules de série sont autorisés) ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. 2026 et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules et devront portées leurs licences et leurs permis de conduire.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	15/18
-----------------------	--	---	-------

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient et un panneau adhésif « Ouvrier » 50x70cm à coller sur le capot avant. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur donnera lieu à un droit maximum de **300 €**.

De plus, pour les ouvriers un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site du Parc d'assistance de St Hippolyte du Fort.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 avant le 1er concurrent Moderne.

NOTA : si, en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvriers n'étaient pas autorisés lors d'une ES et/ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvriers sans exception pour garantir l'équité sportive. L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 avant le 1er rallye et figurera au règlement particulier de chaque rallye.

7.3.17 p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et C.F.R.2026

Un concurrent ne désirant pas ou ne pouvant pas prendre part au « nouveau départ » doit signaler son intention à la Direction de Course ou aux Chargés des Relations avec les Concurrents.

La limite horaire pour présenter la voiture au contrôle des Commissaires Techniques est fixée à 30' avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

7.5 p EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. et C.F.R.2026

7.5.13 p : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors l'ES 11 FUN KART BRISSAC qui se déroule en boucle en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Pour l'ES 15 qui se déroule en partie en boucle, le collège des commissaires se réserve le droit d'appliquer la même règle en fonction du fait constaté.

7.5.17 p SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3 p DEPANNAGE

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	16/18
-----------------------	--	---	-------

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 p DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligée par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20 p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI » - MONOBLET

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 22 Octobre 2026 de **13 h 00 à 18 h 00**, proche du parc d'assistance sur la commune de MONOBLET sur une distance de 2,5 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquité un droit de **200 Euros**.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais.

Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Les pilotes et copilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification". Un contrôle des éléments de sécurité sera réalisé par un commissaire technique au départ de la base d'essai.

Vu la longueur réduite **du parcours** le nombre de passage n'est pas limité.

Tout essai privé est interdit dans le Gard et dans l'Hérault à partir de la date d'ouverture des engagements soit le 17 Août 2026.

PRESENTATION DES EQUIPAGES A LA SEANCE D'AUTOGRAPHES DEDICACE

Une séance de dedicace sera organisée à CLARET à l'arrivée de l'ES 15 entre les CH15A et 15B.

Un autre séance pourra être organisée au parc de regroupement du Vigan. Les modalités seront précisées dans un additif si elle est confirmée.

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et C.F.R. 2026

ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement C.F.R 2026

ARTICLE 10P - PRIX & COUPE

10.1 p REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 67^{ème} CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Dimanche 25 octobre 2026 à l'arrivée du rallye Podium Place G. Frêche Montpellier.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	17/18
-----------------------	--	---	-------

-PRIX EN ESPECES PAR CLASSE

NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
- De 1 à 5	24 % X E		
- De 5 à 9	50 % X E		
- A partir de 10	100 % X E	50 % X E	24 % X E
- Féminin	50 % X E		

(E = montant de l'engagement réellement payé et hors module de géo-localisation)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ du Rallye.

Les concurrents Classement Promotion Michelin ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 7 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

- COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée (Parvis Georges Frêche – Mairie de Montpellier) et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch, + 1^{er} du Classement Team
- Les 3 premiers équipages du Classement 2 Roues Motrices
- Les 3 premiers équipages du Classement «Promotion Trophée Michelin»
- Les 3 premiers équipages du Classement «Clio Trophy France»
- Les 3 premiers équipages du Classement «STELLANTIS Motosport Rally Cup»
- Les 3 premiers équipages du Classement des Rallyes de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de groupes et de classes
- Le gagnant du «Trophée Alain SZAFARCZYK»

Seront également distribuées des récompenses spécifiques aux lauréats du « Trophée Igol et GT2I FFSA»

- PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de presse, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au 67^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des Hauts Pays Cévenols, afin de répondre au souhait des organisateurs et de maintenir la meilleure perception possible de notre manifestation auprès de tous les habitants.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du 67^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être déclarée, négociée et autorisée par les organisateurs.

REGLEMENT PARTICULIER	67 ^{ème} Critérium des Cévennes	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	18/18
-----------------------	--	---	-------